

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2024-17 (2024-08-15)

Assemblée Générale Annuelle 2024 Avis de convocation

**Le vendredi 6 septembre 2024 à 19:00 heures
Auditorium des Tisserands, Espace culturel de Magog
90 rue Saint-David, Magog, J1X 0H9**

Conformément à l'article 18 du *Règlement général* de l'Association, les membres sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle 2024 qui se tiendra, en présence des membres, le 6 septembre 2024 à 19:00 heures à l'auditorium des Tisserands à Magog.

Tous les membres en règle sont conviés à se rendre sur place. Aucune inscription au préalable n'est requise et la réunion ne se tiendra pas de façon virtuelle.

Vous trouverez, [ci-joint](#), l'ordre du jour préliminaire de l'AGA 2024.

Les documents afférents à l'AGA 2024 sont accessibles sur le site WEB de l'Association. Vous pouvez y accéder en [cliquant ici](#).

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'AGA 2024, vous pouvez, en vertu de l'article 20.1 du *Règlement général*, désigner un autre membre de l'Association comme fondé de pouvoir en utilisant le formulaire de procuration [ci-joint](#) qui doit être acheminé à : conseil@villasdelanse.com au plus tard le 5 septembre 2024.

Des périodes de questions sont prévues à l'ordre du jour. Vous pourriez acheminer vos questions à l'avance si vous le souhaitez. Le cas échéant, veuillez les transmettre à info@villasdelanse.com avant le 30 août 2024. Ces questions seront répondues en priorité lors de l'AGA.

Le Domaine des Villas de l'Anse est non seulement un cadre géographique, mais aussi un milieu de vie et de fraternité entre tous ses résidents. L'Assemblée générale est un rendez-vous annuel à ne pas manquer puisqu'il permet à chaque membre de prendre part aux décisions qui les concernent pour assurer la pérennité du Domaine.

Nous vous y attendons en grand nombre.

Le Conseil d'administration